



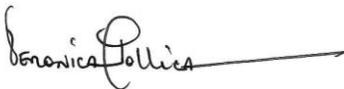
5. Aucune demande valide

Les dispositions des seconds projets mentionnés au paragraphe 1 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide, pourront être incluses dans des projets particuliers qui n'auront pas à être approuvés par les personnes habiles à voter.

6. Résumé et consultation des projets particuliers

Une copie des résumés de ces projets particuliers peut être obtenue en communiquant à l'adresse courriel [greffe.sh@longueuil.quebec](mailto:greffe.sh@longueuil.quebec) et ces projets particuliers peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : [www3.longueuil.quebec/fr/projets-particuliers-arrondissements](http://www3.longueuil.quebec/fr/projets-particuliers-arrondissements). Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 22 février 2023.



Véronica Mollica  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert